



PRISE DE POSITION

MAI 2020

#Transformer le travail pour demain



CONTEXTE

Essor du travail indépendant, extension du télétravail, émergence des entreprises à mission... Le XXI^e siècle amorce des transformations majeures dans le domaine du travail, impactant ses formes et son organisation. Le 23 mars dernier, dans le cadre de Vision de prospective territoriale Pays de Loire 2050, un atelier de réflexion s'est tenu sur cette question. Alain Supiot, Docteur d'Etat en droit, Fondateur de l'IEA de Nantes et Professeur émérite au Collège de France, est ainsi intervenu en visioconférence devant le groupe de prospective PDL. Extraits clés d'une prise de parole éclairante sur les enjeux à venir.

LA FONCTION FONDATRICE DU MARCHÉ DU TRAVAIL

« A partir du XIX^e siècle, la révolution industrielle a conduit à la mise en place de plusieurs fictions dans notre rapport au travail et à la nature. Pour qu'on puisse concevoir un marché du travail, les ressources naturelles, le travail humain et la monnaie ont été considérés comme des produits. Dans le cadre de la terre, par exemple, la fiction consiste à dire que nous en sommes maîtres et possesseurs, que nous pouvons en disposer comme nous le souhaitons. C'est évidemment largement fictif dans la mesure où, en dernière instance, c'est la nature qui est maîtresse de l'humanité et non pas l'inverse. Le droit de propriété sur les ressources naturelles repose sur cette fiction d'une appropriation privative qui peut être aussi une appropriation collective, comme ce fut le cas sous le régime soviétique. »

La fiction fondatrice du marché du travail consiste à dissocier la prestation travail, présentée comme une marchandise négociable, avec la personne du travailleur. Ce qui crée tout de suite un problème puisque, sur le marché, nous sommes dans des temps courts d'échange alors que la force de travail, la personne humaine, s'inscrit dans le temps long de la succession des générations et, pour chaque individu, le temps de sa formation, de son développement, de l'acquisition d'expériences, etc. »



UNE MACHANDISATION, QUI S'EST ÉTENDUE

« Pour que cette fiction du travail marchandise soit tenable, il faut des dispositifs juridiques qui permettent d'assurer le temps long de la vie humaine et de le rendre compatible avec le temps court des échanges. Ces dispositifs se sont inventés à la fin du XIXe siècle, donnant naissance à l'Etat social ou l'Etat providence, qui repose sur 3 piliers : le droit du travail, qui insère dans chaque contrat un statut impératif s'imposant aux deux parties ; l'invention de la sécurité sociale à partir des grandes lois sur les accidents du travail, qui ont fait éclore la responsabilité objective des employeurs par rapport à la santé des salariés, et les services publics, qui mettent à disposition un certain nombre de services de base dans des conditions d'égalité d'accès.

Voilà le cadre de l'invention du droit du travail moderne, qui repose sur un paradigme selon lequel la relation de travail est un échange entre des quantités d'argent et une quantité de temps subordonnée. Avec la financiarisation des entreprises, on a vu ce schéma de la marchandisation toucher le travail collectif de la communauté de travail. Ce modèle s'est également étendu à l'échelon du travail des nations avec une organisation qui, mettant les états en concurrence, engage chacun d'entre eux dans une course à l'augmentation de son PIB, à la diminution de ses coûts, à la surexploitation des ressources naturelles et à une dégradation du statut social. »

L'IMPORTANCE DU SENS FACE À UNE TRIPLE CRISE

« La faiblesse du dispositif de l'État social réside en ce qu'il repose lui-même sur des termes purement quantitatifs, laissant de côté le sens et le contenu du travail. Mais, aujourd'hui, nous ne pouvons plus faire l'économie de cette question qui se pose à nous de façon très brûlante, sous l'empire d'une triple crise.

Premièrement, **une révolution technologique**. Nous avons des nouvelles machines extrêmement puissantes dont les capacités de calcul dépassent largement les capacités humaines. Alors que dans la seconde révolution industrielle, c'étaient plutôt les forces physiques qui étaient dépassées. Si elles peuvent être source de bienfaits considérables, en permettant de concentrer le travail humain sur sa part la plus créatrice, le rapport que nous entretenons avec ces machines est un problème, si on se met à considérer les travailleurs sur le modèle des ordinateurs. C'est ce que j'appelle la « gouvernance par les nombres » qui conduit à des impasses parce qu'elle vous déconnecte du réel. Il y a 3 ans, concernant l'état de l'Hôpital, les infirmières disaient : « On nous demande de soigner l'indice plutôt que le malade ! ». Cela résume bien les risques de la souffrance au travail, qui étaient inconnues de la révolution industrielle précédente et qui sont montées de façon vertigineuse.

La 2^e crise, **la crise écologique**, n'était pas du tout à l'horizon des pères de l'Etat social moderne en France à la Libération. Nous étions encore dans ce schéma de ressources inépuisables. A partir du moment où l'on prend conscience des limites que nous imposent les milieux naturels, cela devrait nous obliger également à nous réinterroger sur quels produits nous souhaitons créer, sur quelle durabilité et selon quelles procédures pour réduire notre impact écologique sur la planète

La 3^e crise, elle, est **institutionnelle**. Dans le schéma de l'état social, c'étaient les états nations qui étaient les garants du long terme. Le marché du travail s'occupe de l'efficacité à court terme mais cette fiction du travail marchandise n'est tenable que sous l'égide d'une instance, qui se charge du long



terme. Or ces dispositifs ont tous été mis en tension et affaiblis par le phénomène de la globalisation, notamment par ce que les spécialistes du droit international appellent le « law shopping ». Chacun choisit ainsi la loi qui l'arrange le plus sur un marché, ce qui entraîne une course vers le bas à la fois au plan social et écologique. »

SORTIR DU PARADIGME DE L'EMPLOI SALARIÉ

« Depuis deux siècles, nous avons pris l'habitude d'identifier le travail à l'emploi salarié mais, il faut sortir de ce paradigme pour redécouvrir les formes de travail, qui échappent à ce schéma de travail marchandise. La fonction publique et les professions libérales en font partie : ce qui ordonne la prestation de travail, ce n'est pas seulement un prix de marché mais ce sont la nature et la qualité de la prestation. Ainsi, dans la fonction publique, le traitement diffère du salaire. L'Etat traite dignement ses bons serviteurs. Et ceux qui s'engagent à son service savent qu'ils ne vont pas faire fortune. Ils aspirent avant tout à travailler pour l'intérêt général. C'était en tout cas cela, le schéma de l'esprit de service public avant qu'il ne soit largement dégradé... Si nous prenons les professionnels de santé, le sens de leur travail consiste de même à soigner. Pour qu'ils puissent le faire, il faut toutefois qu'ils soient payés de façon convenable. Mais cela n'a pas de place dans l'échafaudage mental, qui a conduit progressivement à étendre la conception du travail marchandise à toutes les formes qui y avaient échappé... »

POUR UNE CONCORDANCE DES TEMPS

« Jusqu'à la révolution industrielle, les rythmes de travail étaient intimement liés au rythme de la nature, des saisons, puis a été inventé l'éclairage artificiel. Ce qui était impossible est devenu alors possible. On s'est mis à faire travailler les gens tout le jour, y compris les enfants, dans ces horaires extravagants et mortifères. Et la loi a alors pris le relais de la nature, en fixant des interdits à la place des impossibilités. En 1830, en Angleterre, les toutes premières lois fondatrices du droit du travail sont venues ainsi limiter la durée de travail des enfants. C'est par ce biais qu'on avait reconstitué des temporalités à la fois individuelles et sociales, humainement vivables. C'est un bon exemple du rôle du droit du travail, qui rend possible la fiction du travail marchandise. Si c'est une marchandise, il est possible de la consommer 24h sur 24h. Or, les êtres humains doivent se reposer. La législation a donc permis de combiner le travail marchandise avec la limitation des temps de travail. Cela a donné l'écosystème qu'on a appelé « métro boulot dodo » avec ses rites : journée de 8 heures, congés payés, etc. jusqu'à la semaine de 35h.

Les nouvelles machines, d'une part, et la dérèglementation croissante du temps de travail, d'autre part, sont venus depuis démanteler, éroder, ces rythmes de la vie, avec des effets qui sont parfois dramatiques. Je pense notamment à l'atteinte du repos dominical. Si on se focalise sur le salariat, on oublie les autres formes de travail comme le travail non marchand qu'est l'éducation des enfants. On va démanteler ainsi les temps de travail, ce qui déstructure aussi des structures éducatives de base. D'où l'importance de réussir à faire concorder les différentes temporalités, qui s'entrechoquent dans le parcours de chaque individu. »



BÂTIR UNE IMAGE COMPTABLE PLUS FIDÈLE

« Dans nos approches financières, le salarié est largement considéré comme une charge. Or lorsqu'une entreprise est vendue, on vend également le savoir-faire d'une communauté de travail, qui n'apparaît nulle part. Il s'agit bien d'un trou dans l'image comptable, qui ne rend pas compte non plus de l'impact écologique des entreprises. A maintes reprises, nous avons échangé sur ce sujet avec Bernard Charlès. Le dirigeant de Dassault Systems cherchait en effet des outils, qui lui permettraient d'avoir une image chiffrée de l'impact de son entreprise. Qu'il s'agisse de son empreinte écologique ou de ce qu'elle apporte, plus largement. Il y a ainsi toute une réflexion qui serait à développer sur la fidélité de l'image comptable. Comment rendre compte de la valeur et des compétences des hommes et des femmes qui travaillent ? Quelles seraient les bonnes images comptables d'un potentiel du territoire ?, etc. » Sur cette question, je vous recommande la lecture de l'ouvrage « *Travail et normes comptables internationales : une question de justice sociale* » de Samuel Jubé, docteur en droit privé et ancien directeur de l'IEA de Nantes. »

Pour aller plus loin : conférence « Le travail au XXI^e siècle : Droit, techniques, écoumène » d'Alain Supiot en vidéo sur le site du Collège de France (www.college-de-france.fr)

Des leviers pour 2050

- Déployer une organisation du travail, à l'échelon des nations, qui préserve les ressources naturelles et le maintien du statut social
- Se réinterroger sur la durabilité des produits que nous souhaitons créer, sur les procédures à adopter, etc. pour réduire notre impact sur la planète
- Lier étroitement la question écologique et la question sociale
- Remettre la question du sens et du contenu au centre de l'organisation du travail
- A l'ère du digital, recentrer le travail humain sur sa part la plus créatrice
- Mettre en place des usages et rapports équilibrés avec les nouvelles technologies
- Explorer d'autres formes de travail que le salariat
- Mettre en place de nouveaux indicateurs de richesse et de comptabilité (intégration de critères RSE dans la cotation Banque de France, expérimentation de la comptabilité triple capital...), reflétant toutes les dimensions – y compris sociale et environnementale - de l'entreprise
- Inventer des images comptables, qui puissent refléter le potentiel du territoire
- Repenser les rapports hiérarchiques, en les basant sur l'autorité plutôt que sur la subordination
- Préserver des temps collectifs de non travail



Chiffres clés

Le travail en Pays de la Loire, c'est :

- 1,7 million d'actifs (15-64 ans), dont 651 129 en Loire-Atlantique, 377 438 en Maine-et-Loire, 301 680 en Vendée, 257 330 en Sarthe et 139 760 en Mayenne
- Une population active composée de 27% d'employés, 25 % de professions intermédiaires, 25 % d'ouvriers, 14 % de cadres, 6,5 % d'artisans et 2,5 % d'agriculteurs
- Un taux d'activité des hommes de 77,7 % (76,9 % au niveau national)
- Un taux d'activité des femmes de 72,8 % (70,8 % au niveau national)
- Un taux de chômage à 6,9 %, inférieur de 1 point au taux national
- 26 731 entreprises créées en 2018 (contre 25 546 en 2010)

Source : publication 2019 - Dirrecte Pays de la Loire

Citations

« Il est nécessaire de rendre effectif « l'emploi des travailleurs à des occupations où ils aient la satisfaction de donner toute la mesure de leur habileté et de leurs connaissances et de contribuer le mieux au bien-être commun. »

Article III de la Déclaration de Philadelphie de l'OIT – 10 mai 1944

« C'est par le travail que la raison saisit le monde et s'empare de l'imagination folle ».

Simone Veil

DES QUESTIONS QUI SE POSENT

- Comment sortir du paradigme de l'emploi salarié ?
- Quels rapports entretenir avec les nouvelles technologies ?
- Sur quels éléments agir (produits, process, durabilité...) dans le travail pour faire face à la crise écologique ?
- Comment répondre à la crise institutionnelle, générée notamment par le « law shopping » ?
- Pourquoi le salarié, dans les approches financières, est-il considéré comme une charge et non comme un produit ?
- Comment rendre compte de la valeur et des compétences des hommes et des femmes qui travaillent ?
- Quelles seraient les bonnes images comptables du potentiel du territoire ?
- Comment développer l'autorité plus que la subordination ?
- Sous quelles conditions l'entreprise libérée peut-elle fonctionner ?
- Outre son activité économique, quelles missions supplémentaires (sociales, environnementales...) l'entreprise a-t-elle vocation à assurer ?



L'APRÈS COVID-19 : QUELS CAPS DÉSORMAIS ?

Impactant fortement nombre de filières et d'acteurs économiques, la pandémie de Covid-19 invite à regarder le monde différemment. Et à identifier d'autres voies pour demain, notamment en ce qui concerne les formes, les pratiques et modes d'organisation du travail :

Conseil / Rédaction : Agence FRAZZEO – Magali Le Clanche